

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

National-Foot 1: qu'en est-il du respect du cahier des charges ?

ILS perçoivent encore l'aide de l'État. Mais les clubs d'élite dont certains comptent beaucoup sur l'allocation des pouvoirs publics sont-ils enfin rentrés en possession de leurs reliquats des salaires ?

MIKOLO MIKOLO
Libreville/Gabon

LES clubs d'élite prenant part au National-Foot 1, saison 2022-2023, qui a démarré hier vendredi avec le match Vautour club/Missile FC, au stade Augustin-Monedan (15h30), vont être soutenus financièrement de nouveau par l'État. Jusqu'en 2025. Une décision prise dernièrement conformément aux recommandations



Photo: DR

A l'instar des joueurs d'autres clubs d'élite du Gabon, ceux de Mangasport attendent le reliquat de leurs salaires pour mieux entamer la nouvelle saison sportive 2022-2023.

"Depuis le 17 octobre dernier, les reliquats des salaires des footballeurs sont payés. Mais jusqu'à cet instant où je vous parle (ndlr : lundi dernier), aucun joueur n'a reçu un salaire. Parce que c'est toujours dans la procédure qui, il faut l'avouer, est extrêmement longue. Tant que cette procédure n'est pas revue rapidement par les pouvoirs publics, on ne sortira pas de l'auberge"

de la Task force, en attendant la mise en place non seulement de l'arsenal juridique (statuts et règlement intérieur). Mais aussi du cadre administratif devant inciter les associations sportives professionnelles à devenir des entreprises sportives. Et qui dit société sportive, dit conseil d'administration. Plus question de projets sportifs solitaires qui débouchent sur des gestions opaques. Ce qui, inévitablement, débouche souvent sur des détournements, de la gabegie, etc.

Au moment où la deuxième saison transitoire est lancée, plusieurs observa-

teurs de l'univers du football gabonais se demandent encore si les clubs d'élite, créés majoritairement par des individus, vont respecter les clauses contenues dans le cahier des charges. À cette préoccupation, un cadre de la Ligue nationale du football professionnel (Linafp), joint en début de semaine, explique: " Selon les recommandations de la dernière Task force, nous avons trois ordres de transition. À cet effet, le cahier des charges, en attendant la saison 2024-2025, reste encore souple cette saison pour nos associations sportives d'élite. L'État, dans le cadre de la mutualisation du cahier des charges, prend en charge le budget de fonctionnement de chaque équipe, ses visites médicales, son transport, son hébergement, sa restauration, ses casernements, les primes des rencontres. Ce sont de grosses rubriques qui nous permettent de démarrer un championnat et de le terminer comme la saison dernière". Ce dernier, qui estime que les clubs sont au fait des critères sportifs, des infrastructures, financiers et autres administra-

tifs contenus dans le cahier des charges, déplore néanmoins la lenteur dans le décaissement des moyens financiers des reliquats des salaires des athlètes notamment. "Depuis le 17 octobre dernier, les reliquats des salaires des footballeurs sont payés. Mais jusqu'à cet instant où je vous parle (ndlr : lundi dernier), aucun joueur n'a reçu un salaire. Parce que c'est toujours dans la procédure qui, il faut l'avouer, est extrêmement longue. Tant que cette procédure n'est pas revue rapidement par les pouvoirs publics, on ne sortira pas de l'auberge", regrette le représentant de la Linafp. À entendre parler quelques joueurs et encadreurs techniques, notamment ceux des clubs qui n'ont pour budget que l'aide des pouvoirs publics, leur moral aux séances d'entraînement n'est vraiment pas encore au beau fixe. "Nous attendons avec impatience nos salaires. Il est difficile pour un sportif de s'entraîner le ventre vide", s'est plaint un athlète d'une formation professionnelle de Libreville. Par ailleurs, la Ligue nationale

de football professionnelle devra obliger les clubs d'élite à s'approprier dès maintenant le cahier des charges qui répond aux exigences de l'obtention de la licence Caf. Parce que, nous

a laissé entendre un dirigeant sportif, "c'est ce document qui, dorénavant, va déterminer la participation des clubs aux compétitions nationales et internationales".

Et la formation des entraîneurs ?

MM
Libreville/Gabon

CERTES, la procédure de paiement des salaires des athlètes reste un nœud gordien. Mais chaque partenaire du championnat national de D1 doit jouer sa partition. Comme le fait si bien l'État qui, selon le président de la Linafp, Brice Mbika Ndjambou, "fait de gros sacrifices même si la procédure pose un véritable problème". Il est grand temps que les clubs d'élite, tout en bénéficiant des largesses des pouvoirs publics, en prennent conscience pour commencer à mettre

à exécution, en interne, le cahier des charges en leur possession. Parce que l'heure ne sera plus à l'irresponsabilité, à l'amateurisme dès la saison sportive 2024-2025. Les organisateurs de la compétition ainsi que les clubs d'élite devraient être également rigoureux dans le choix des encadreurs techniques. Ces derniers doivent se former afin d'éviter, en cas de qualification au niveau continental, de se retrouver dans les tribunes. La Fédération gabonaise de football (Fégafoot) devra y veiller en sa qualité de patronne sport-roi national.